

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2023/038**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 25

**SÉANCE EN DATE DU 04 AVRIL 2023**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 13 : CONFÉRENCE SUR LES CIGOGNES DANS L'ART**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

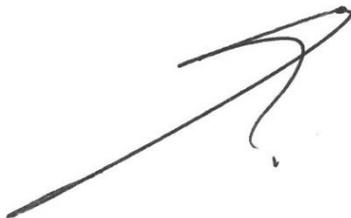
À l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser en partenariat avec l'Université Populaire de Sarreguemines une conférence le 23 mai 2023 à 20h en salle culturelle du complexe socio-culturel, en entrée libre et gratuite, sur le thème de : « les cigognes dans l'Art »,
- de subventionner cette conférence à hauteur de 250 €,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de cette manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, frais d'hébergement, droits d'auteur, et toutes autres dépenses,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2023.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 11 avril 2023

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 04 avril 2023  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

